

Décision n° 2025/20

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Givors,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Décret n° 92-783 du 6 Août 1992 complété par le décret n° 97-374 du 18 Avril 1997 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé et modifiant le Code de la Santé Publique,

VU l'article D. 6143-33 à D.6143-35 du code de la santé publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements de santé,

VU l'article L. 6143-7 du code de la santé publique relatif à la compétence des directeurs des établissements publics de santé,

VU l'arrêté n°2023-17-0541 de l'ARS du 8 décembre 2023 portant désignation de Mme Corinne JOSEPHINE, Directrice d'Hôpital, directrice adjointe au département des ressources matérielles des Hospices Civils de Lyon (HCL), pour assurer l'intérim des fonctions de direction du Centre Hospitalier de Givors et de l'EHPAD Les Allobroges de Chaponnay à compter du 1^{er} janvier 2024,

VU l'arrêté du CNG du 24 octobre 2023 nommant Mme Sylvaine DUCOUT Directeur adjoint en charge des Ressources Humaines et des affaires médicales au sein du Centre Hospitalier de Givors, à compter du 15 novembre 2023,

D E C I D E

ARTICLE 1^{er} :

Une délégation spécifique est donnée à Mme Sylvaine DUCOUT pour tous les actes concernant l'organisation, l'ouverture et la proclamation des résultats à l'issue des délibérations des jurys, concernant les concours du Centre Hospitalier de Givors.

ARTICLE 2 :

Cette délégation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

Fait à Givors, le 05 mars 2025

Le Directeur,



C. JOSEPHINE



**Le Directeur adjoint en charge
des Ressources Humaines**



S. DUCOUT